

Les fouilles de Nyon

Autor(en): **P., Edg.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **51 (1943)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-39800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

personne, l'admirable union de la gravité du vieillard avec l'humilité de l'enfant. »

Cette recherche de la vérité, Samuel de Brenles en avait puisé le désir et le besoin dans le foyer de Saint-Etienne, et c'est bien cette inspiration supérieure, cette volonté désintéressée de poursuivre le bien et le beau, qui ont fait de la maison de Daniel et d'Etienne Clavel un des centres les plus attachants du Lausanne d'autrefois.

Henri PERROCHON.

LES FOUILLES DE NYON

Les fouilles entreprises à Nyon, rue Delafléchère, il y a un an, ont repris en novembre 1942.

Bien qu'elles ne soient pas terminées, il est cependant possible aujourd'hui de signaler à nos lecteurs qu'elles ont permis une importante découverte.

Le canal souterrain exploré l'an dernier est incorporé à la fondation d'un monument de l'époque romaine.

Entre la Grand'rue, la place du Marché et la rue Delafléchère s'élevait un grand bâtiment rectangulaire, entourant une cour.

Les faces intérieures du monument étaient ornées de colonnes cannelées et d'une superstructure d'ordre corinthien. Au niveau du sol, un caniveau recueillait les eaux pluviales.

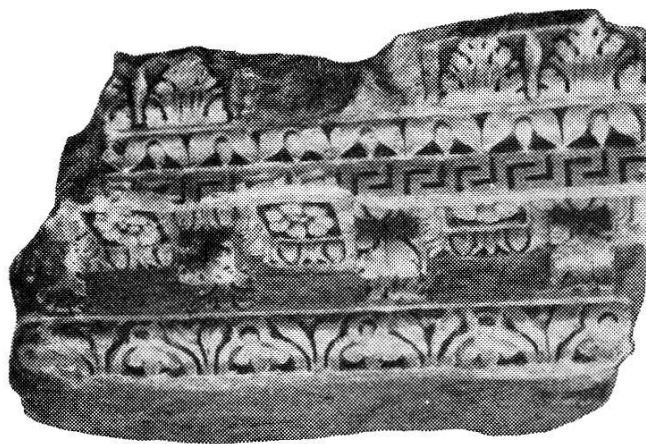
Il semble que l'extérieur du monument était formé d'une paroi sans décor, contre laquelle des boutiques ont pu trouver appui ; au pied de ces parois et le long des fondations court une vaste cave, qu'on est en train d'explorer.

Il n'est pas encore possible de se prononcer sur la destination de ce bâtiment. Ses dimensions primitives probables (40 m. de long sur 25 m. de large) faussent complètement les notions qu'on avait de la *Colonia Julia Equestris* ; cette énorme cons-

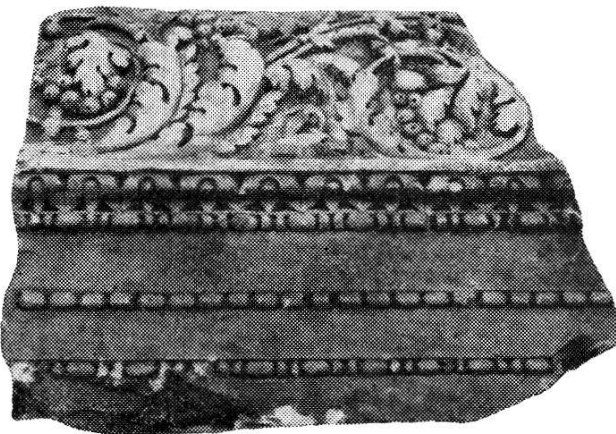
truction s'élève où l'on pensait pouvoir placer le centre des habitations privées romaines.

Les fragments de la décoration intérieure retrouvés sont splendides ; nous donnons, pour illustrer cette appréciation, les photographies d'un morceau de l'architrave, avec sa frise ornée

MONUMENT ROMAIN DÉCOUVERT A NYON



No 1. — FRAGMENT DE LA CORNICHE



No 2. — FRAGMENT DE L'ARCHITRAVE ET DE LA FRISE

(Phot. J. Lüscher)

de rinceaux (feuilles d'acanthé, vigne et petits animaux) et d'un tronçon de la corniche. Nos lecteurs pourront se convaincre que l'on se trouve en présence d'un très bel échantillon de style flavien naissant (50-100 ap. J. C.) Tout le monument semble avoir été abattu dans la « cave » qui l'entourait. L'exhumation est fort difficile ; il faut creuser, dans une rue assez

fréquentée, jusqu'à 4 m. 30 de profondeur. Les fouilles ont lieu au moyen d'une série de puits de 6 m² chacun, de manière à ne pas entraver la circulation et pour ne pas désarticuler les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, ni les égouts modernes.

Ce n'est que dans plusieurs mois — si toutefois l'association *Pro Novioduno* trouve les ressources nécessaires, — que l'ensemble du monument pourra être entièrement dégagé et — qui sait ! — reconstruit en partie. Edg. P.

A propos de taxes...

La taxe d'établissement dans le Canton de Vaud en 1826

Dans les premières années du Pacte de 1815, il y eut une révision et une mise au point des institutions. Divers concordats¹ furent conclus touchant des points qui étaient laissés à l'entière direction des cantons.

Parmi toutes ces questions, la plus *importante* fut à notre sens, celle du libre établissement des Confédérés dans des Etats autres que le leur. Car au fond il s'agissait d'un mouvement naturel d'échange entre les diverses parties du pays, mouvement nécessaire aussi bien pour le bien du commerce que de l'industrie.

C'est, par exemple, tel fils des hautes vallées valaisannes, qui, ne trouvant pas de subsistance dans son pauvre village, va s'installer dans un Canton susceptible de lui procurer du travail.

Ou bien, ce sont des horlogers vaudois² qui vinrent se fixer à Genève pour travailler à la fabrique.

¹ On trouvera quelques notes sur ces concordats dans DIERAUER, tome V, p. 524 et aussi VAN MUYDEN *La Suisse sous le Pacte de 1815*, tome premier.

² On les trouve mentionnés dans le Registre des Permis de séjour.